

Réf: Dossier 263166

Avis de constitution

SOCIETE « SCOLARIS PAY »

Siège ABIDJAN Commune de COCODY ANGRE
TERMINUS BUS 81/82, Lot 79, Ilot --

Aux termes de la DNSV et des Statuts AUTHENTIQUES en date du 18/10/2023 reçus par Me BINATE CAMARA AMIE, et enregistrés au CEPICI le 26/10/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SCOLARIS PAY »

Objet : Application mobile de paiement de scolarité.

Et pour la réalisation de l'objet social :

L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location gérance de tous fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée.

Et généralement, toutes opérations, financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN Commune de COCODY ANGRE
TERMINUS BUS 81/82, Lot 79, Ilot --

Dirigeant(s) M AYEWA OHOUMAN JEAN PAUL (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-12336 du 13/11/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°80215/GTCA/RC/2023 du 13/11/2023

